

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du 2 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice: 35

Nombre de conseillers présents :

Nombre de procurations : 03 Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation :

26 septembre 2017 10 octobre 2017

Date de convocation :

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,

Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérike DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE

Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER

Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)

M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

Conseillère absente en cours de séance :

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

Secrétaire de séance Sylvette MARCHAND

Rapporteur

Référence N° 17.02.10.115

Commission

Objet

Aménagement de la Ville

Adhésion au groupement

de commandes constitué

entre la Ville de Dole, le Département du Jura et

Voies Navigables de France

pour l'entretien de l'alignement de platanes

Alexandre DOUZENEL

Voies Navigables de France (VNF), le Département du Jura et la Ville de Dole souhaitent constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, pour l'entretien de l'alignement de platanes situés de part et d'autre de l'écluse n°66 sur le canal du Rhône au Rhin.

Cette démarche de mutualisation a pour objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- la réalisation d'économies d'échelle.

Le groupement est réputé constitué à compter de la signature de la convention par les personnes dûment habilitées à cet effet.

VNF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera à ce titre chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°1015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du(es) cocontractant(s). Cependant, chaque membre du groupement devra signer et notifier le marché correspondant à ses besoins.

Après analyse des besoins des membres du groupement, il a été décidé de lancer la consultation selon la procédure adaptée, conformément l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les prestations (contrôles de la tension des haubans et leur état d'usure, abattage prophylactique d'un

jeune platane, taille de réduction, taille de formation, test de traction) font l'objet de trois lots, un par membre du groupement.

Conformément à l'article 101.II.3° de l'ordonnance n°1015-899 du 23 juillet 2015, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 06/10/2017 N° identifiant : 039-213901986-20171002-DCM170210115-DE

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement de la Ville » du 27 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes ayant pour objet l'entretien de l'alignement de platanes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- ACCEPTE que les Voies Navigables de France soient désignées coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et le marché issu du groupement de commandes.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Commande Publique
- Direction des Services Techniques
- Voies Navigables de France 175 rue Ludovic Boutleux BP 820 -62408 BETHUNE Cedex
- Département du Jura 17 rue Rouget de Lisle 39000 LONS LE SAUNIER

Fait à Dole, le 2 octobre 2017 Pour extrait certifié conforme,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Le Maire